



Rapport d'activités 2011

Perspectives 2012



sagyrc

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON

Gestion & valorisation
des cours d'eau

Gestion & valorisation
des cours d'eau



SOMMAIRE

- 4 2011 en faits et en images
- 6 Lutter contre les inondations
La première phase des travaux reconnue d'utilité publique
- 10 Entretien des cours d'eau au quotidien
Vers un nouveau plan de gestion : état des lieux et principes d'action
- 13 Valoriser les milieux aquatiques
Des initiatives multiples pour assurer qualité et quantité de la ressource
- 16 Organisation et fonctionnement
L'activité du Syndicat en 2011
- 20 Annexes
Le compte administratif 2011
La contribution des communes 2011

édito



- **2011 a été une année charnière pour l'activité du Sagyrc. Marquée par la procédure d'enquête publique concernant la première phase du projet de lutte contre les inondations, elle a abouti en décembre 2011 et janvier 2012 à la reconnaissance d'utilité publique et d'intérêt général des aménagements des cours d'eau. Après plusieurs années de procédures, il s'agit là d'un signe fort pour le Syndicat et pour les communes engagées à ses côtés.**
- **La phase opérationnelle de ce projet s'est concrétisée** dès le mois de mai 2012, à Charbonnières-les-Bains, avec le lancement de travaux d'envergure qui permettront l'écoulement d'une crue de niveau centennal mais aussi de restaurer la qualité environnementale du cours d'eau. Les travaux continueront en 2013 et 2014, sur les autres communes aval, Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon puis Francheville, avec à l'horizon 2016, une protection de niveau trentennal.
- **Pour poursuivre le projet, il nous faut obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire.** Au cours de l'année 2011, l'équipe du Sagyrc a entamé les négociations foncières amiables avec les propriétaires concernés (au nombre de 70 sur l'ensemble des travaux). Les discussions sont en bonne voie, certains compromis sont d'ores et déjà signés.
- **Parallèlement, le dossier sur le financement du projet avance.** L'avant-projet modificatif remis par la maîtrise d'œuvre du projet a entraîné une réévaluation de son coût global, due en particulier à la complexité des terrassements et soutènements de berges, ainsi qu'à la prise en compte du double objectif de protection contre les inondations et de restauration environnementale des milieux. Le Sagyrc a engagé un travail d'actualisation du plan de financement auprès des partenaires institutionnels, afin de maintenir le taux global de subvention à 80%. Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est aujourd'hui en cours d'élaboration avec l'État qui considère le projet comme l'un des plus ambitieux de Rhône-Alpes. Ce programme contribuera à l'aboutissement de notre projet tout en renforçant sa légitimité.
- **Le Sagyrc a poursuivi en 2011 ses interventions pour l'entretien des cours d'eau et a entamé la mise en place d'un nouveau plan de gestion pluri-annuel sur le bassin versant.** Son objectif est de fixer une nouvelle feuille de route pour le programme d'actions pour l'entretien des cours d'eau. L'état initial et les principes d'actions ont été définis. Le dossier devra être soumis en 2012 à la Direction Départementale des Territoires avant d'être porté à l'enquête publique, en vue d'obtenir notamment une Déclaration d'Intérêt Général.
- **Enfin, dans le cadre de notre mission visant à valoriser les milieux aquatiques,** de nombreuses actions ont été menées. Citons, l'aménagement de trois seuils pour la restauration de la continuité biologique, une étude piscicole pour vérifier l'impact de nos aménagements ou encore le lancement d'une étude sur les volumes prélevables qui permettra une meilleure maîtrise de la ressource « eau » en période critique.
- Je vous laisse à la lecture de ce rapport d'activités qui vous permettra de mieux connaître le Sagyrc et ses réalisations en 2011 mais aussi les perspectives pour l'année 2012 qui s'annonce riche en actions.

Maurice Guibert,

Président du Syndicat de l'Yzeron et du Comité de rivière



2011 en faits et en images

Janvier

— L'enquête publique sur les aménagements des cours d'eau s'est achevée le 14 janvier. Il s'agit d'une étape réglementaire et administrative importante pour le Syndicat de l'Yzeron et la poursuite des opérations de lutte contre les inondations.



Février

— Le Conseil syndical vote le budget 2011, le 22 février.

Mars

— Une délégation de l'agence de l'eau du Maroc a été reçue par le SagyrC le 17 Mars, pour une visite de terrain et la présentation du projet de lutte contre les inondations. Ce même mois, l'équipe du SagyrC est intervenue sur une journée complète auprès d'étudiants en BTS de gestion et maîtrise de l'eau du lycée Agrotec de Vienne.

Avril

— Le commissaire enquêteur a rendu ses rapports aux titres de la Loi sur l'eau et de la DUP, formulant un avis positif sur l'ensemble du projet. Il confirme le caractère d'urgence et d'intérêt général de l'opération ainsi que sa légitimité à assurer une protection efficace des riverains.



Mai

— Le 20 mai, élus, financeurs et partenaires du Syndicat ont participé à une visite de terrain, autour de trois seuils réaménagés. Cette visite a été l'occasion de présenter le travail du SagyrC et d'expliquer les effets positifs des aménagements ou de suppression des seuils.



Juin

— L'équipe du SagyrC s'est rendue, le 22 juin, au barrage de Saint-Geniès-de-Malgoirès dans le Gard. Ce voyage d'étude a permis d'échanger avec les équipes en place et d'obtenir leur retour d'expérience tant sur la partie administrative que technique pour la construction d'un tel ouvrage.



Juillet / Août

— L'ensemble du bassin versant a été, une nouvelle fois, touché par de sévères étiages. Les zones de sécheresse ont été particulièrement surveillées. Un soutien des débits amont de l'Yzeron a été mis en place grâce à la réserve d'eau du plan d'eau du Ronzey.



Septembre

— Jeudi 22 septembre, les hommes de la brigade de rivière ont fait une triste découverte... Sur le Ribes, un peu avant la confluence avec le Ratier, entre les communes de Saint-Genis-les-Ollières et de Tassin la Demi-Lune, une pollution ayant vraisemblablement pour origine la vidange d'une piscine, a décimé plusieurs générations de truites sauvages.



Octobre

— Le 2 octobre, des traces d'hydrocarbures ont été observées sur la surface de l'Yzeron, à Oullins, entre le Pont du Stade et l'aval du Parc du Merlo. L'origine de cette pollution, qui a provoqué la colère des riverains, est encore inconnue à ce jour. Une autre pollution de l'Yzeron, au niveau du chemin de Chalon à Francheville et issue d'un dysfonctionnement du collecteur d'assainissement, est survenue le 7 octobre, impactant fortement la faune aquatique sur plusieurs centaines de mètres de la rivière.

Novembre

— Après plusieurs mois de travaux, l'aménagement du seuil sur le Ratier à Tassin la Demi-Lune est terminé. Il a consisté à raser en grande partie l'ancien seuil et à créer une rampe en enrochements permettant la remontée d'un grand nombre d'espèces piscicoles vers les affluents du Ponterle (ou Ratier), dont le ruisseau du Ribes. Le lit et les berges amont ont été confortés, avec la création de rives en pente douce et leur végétalisation.



Décembre

— Une année de travaux a été nécessaire pour achever le chantier de la Goutte des Verrières, à Charbonnières-les-Bains. Le lit du ruisseau, creusé par l'érosion jusqu'à cinq mètres de profondeur, a été déplacé à son probable emplacement d'origine. Les aménagements ont permis de sécuriser le site et résoudre les phénomènes d'ensablement et d'incision, qui contribuaient à favoriser la violence des crues en aval.



Lutter contre les inondations

La première phase des travaux reconnue d'utilité publique



L'année 2011 a été marquée par la tenue de la procédure d'enquête publique concernant la première phase du projet de lutte contre les inondations du Sagyrc, qui protégera les riverains contre les crues trentennales. Entre le 13 décembre 2010 et le 14 janvier 2011, de nombreux riverains et habitants des communes d'Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon, Tassin la Demi-Lune et Francheville, ont consulté les dossiers d'enquête publique, rencontré le commissaire enquêteur et déposé des remarques et commentaires dans les registres. En décembre 2011 et janvier 2012, ce projet, qui comporte également un volet de restauration environnementale, a été déclaré d'utilité publique (DUP) et d'intérêt général (DIG) mettant fin à plusieurs années d'études et de procédures.

ENQUÊTE PUBLIQUE :
REPÈRES

LE BILAN DE LA PARTICIPATION

— **10** journées de permanence du commissaire enquêteur

— **Plusieurs dizaines** de rendez-vous individuels

— **1 051** contributions recensées

— **200** questions posées

— **94** % d'avis positifs exprimés

LA PROCÉDURE EN DATE

— **Février 2011** remise des questions et remarques au Sagyrc

— **Avril et juin 2011** rendu des rapports du Commissaire enquêteur à la Préfecture du Rhône

— **Décembre 2011 et janvier 2012** la 1^{re} phase du projet est reconnue d'utilité publique et d'intérêt général

Le commissaire enquêteur confirme le caractère d'urgence du projet

— À la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a adressé au Sagyrc une liste de questions extraites de ses rencontres avec les riverains et des registres d'enquête. L'équipe du Syndicat s'est fortement mobilisée pour argumenter chacune des réponses. En avril 2011, le commissaire enquêteur a rendu son rapport, formulant un avis positif sur l'ensemble du projet. Il a confirmé le caractère d'urgence et d'intérêt général de l'opération et sa légitimité à assurer une protection efficace des riverains. Les objectifs ambitieux du projet en matière de restauration des milieux et des paysages ont été également jugés très positivement. La Préfecture du Rhône a remis les arrêtés de DUP et de DIG au Sagyrc en janvier 2012.



Des apports de l'enquête publique à l'avant-projet modificatif

- Les remarques des habitants qui se sont exprimés lors de l'enquête publique ont contribué à l'évolution de l'avant projet modificatif (AVPm), remis au Sagyrc en décembre 2011 par le maître d'œuvre (groupement CNR-Fondasol-Profil Études-2BR). Cet AVPm a nécessité de nombreux échanges entre le Sagyrc et le maître d'œuvre afin d'étudier les cas particuliers et les demandes des riverains, concernant particulièrement la limitation des emprises des aménagements sur leur terrain. Ces souhaits ont été étudiés et pris en compte dans la mesure où les modifications induites ne remettaient pas en cause l'efficacité hydraulique et écologique ainsi que le coût du projet.
- Cet avant-projet a été présenté aux communes. Le Sagyrc ira à la rencontre des riverains, à partir de fin 2012, lors de réunions de quartiers afin de présenter les aménagements définitifs prévus sur chaque secteur.

La poursuite des négociations foncières, sous le signe du dialogue

- Le démarrage des travaux de prévention des inondations sur les cours d'eau est conditionné par la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire concerné par les aménagements.
- Depuis 2010, le Syndicat a ainsi entrepris des négociations en recherchant l'accord amiable des quelque 70 propriétaires concernés. Aujourd'hui, certains compromis sont signés et les négociations, au cas par cas, se poursuivent.
- L'obtention de la DUP permettra de lancer les premières enquêtes parcellaires fin 2012 et d'obtenir, là où la négociation amiable n'aboutit pas, les arrêtés de cessibilité des terrains.

REPÈRES

PHASE 1 : AMÉNAGEMENTS DE COURS D'EAU CHANTIERS SUR 2012 - 2016

5 communes concernées : Charbonnières-les-Bains, Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon, Tassin la Demi-Lune et Francheville

4,5 km de linéaire aménagés

19,4 M€ HT budget global des travaux

Protection trentennale contre les inondations pour l'Yzeron, et centennale pour le Charbonnières et le Ratier

PHASE 2 : BARRAGES ÉCRÊTEURS ENQUÊTE PUBLIQUE À L'HORIZON 2015

2 barrages écrêteurs : Francheville et Tassin la Demi-Lune

9,8 M€ HT budget global des travaux

Protection centennale contre les inondations pour l'Yzeron



Le projet

La stratégie globale de lutte contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron s'appuie sur plusieurs actions complémentaires, qui permettront à terme d'assurer la protection des habitants contre une crue centennale. Il s'agit dans un premier temps d'aménager les cours d'eau (phase 1 : élargissement et restauration environnementale des cours d'eau), puis dans un deuxième temps de construire deux barrages écrêteurs de crues à Francheville et Tassin la Demi-Lune (phase 2).

Charbonnières-les-Bains, c'est parti

— En raison de leurs caractéristiques techniques et de leur emprise principalement sur des terrains publics, les aménagements programmés à Charbonnières-les-Bains n'ont pas nécessité l'obtention de DUP. Les travaux ayant été déclarés d'intérêt général en 2011, leur démarrage a pu être programmé en mai 2012. Le Syndicat de l'Yzeron s'est donc mobilisé en 2011 sur la préparation des dossiers d'appel d'offre pour le marché de travaux. Celui-ci a été scindé en deux lots : le premier concerne les travaux de génie civil, passerelle, terrassement, voiries et réseaux divers ; le second lot concerne le génie écologique.

— Les travaux consistent à élargir la rivière et à supprimer les obstacles aux écoulements. L'objectif est également de restaurer le lit du cours d'eau et de revégétaliser les berges avec des espèces autochtones. Les aménagements, situés en amont des futurs barrages écrêteurs, permettront aux riverains de bénéficier d'emblée d'une protection de niveau centennal. Pour cela, l'élargissement du lit est complété par la création d'une digue en sommet de berge.



— Le Charbonnières dans le parc de la Bressonnière avant les travaux.



— Un lit provisoire de dérivation, préfigurant l'emplacement du futur cours d'eau déplacé dans le parc, a été aménagé.

REPÈRES

Les travaux à Charbonnières-les-Bains

— 400 mètres de linéaire

— 1 année de travaux

— 800 K€ HT de budget global

Des avancées sur le dossier des barrages écrêteurs

— La deuxième phase du projet global de lutte contre les inondations prévoit la réalisation de deux barrages avec retenue sèche : sur le ruisseau Yzeron à Francheville et sur le ruisseau Charbonnières à Tassin la Demi-Lune. Des sondages géotechniques de sols ont été effectués en 2011 sur le site de Tassin la Demi-Lune et les négociations pour l'acquisition foncière du site de la Roussille à Francheville ont bien avancé. En 2012, les sondages auront lieu sur le site de Francheville. Les données relevées permettront d'achever la constitution du projet de maîtrise d'œuvre qui sera ensuite présenté au Comité technique des grands barrages durant l'année 2013. L'enquête publique sera, quant à elle programmée à l'horizon 2015.



Des actions à coordonner, des sites à préserver

• Bien que les travaux sur les communes en aval ne commenceront pas avant 2013, le Sagyrc anticipe les différentes actions à mener sur le terrain afin que les chantiers génèrent le moins de nuisances possible. La coordination avec le Département du Rhône et le Grand Lyon fait l'objet

de nombreux échanges, en particulier par le biais de conventions de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie et d'ouvrages d'art. Un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé sur l'aqueduc de Beauvant et des conventions signées avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et la FRAPNA pour la réalisation d'études sur les espèces protégées.



La rehausse du pont des Bruyères à Tassin la Demi-Lune

À Tassin la Demi-Lune, une 1^{re} étape dans la lutte contre les inondations s'est achevée avec la reconstruction du Pont des Bruyères, un chantier

conduit entre juillet 2011 et février 2012 par le Grand Lyon. Ces travaux ont permis de surélever l'ouvrage de 75 cm, correspondant à la cote du tirant d'eau nécessaire pour l'écoulement des crues de niveau centennal du Ratier (ou Ponterle), lorsqu'il aura été réaménagé en amont.



Révision du PPRNI de l'Yzeron, concertation en cours

- Le nouveau Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations de l'Yzeron a été présenté aux habitants des communes du bassin versant au cours de trois réunions publiques, durant les mois d'octobre et de novembre 2011. En parallèle de ces rendez-vous, des permanences ont été organisées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Rhône afin que les habitants et riverains des cours d'eau puissent consulter le dossier et les plans des zones concernées.
- Le PPRNI est une démarche relevant de l'État qui définit les risques par rapport à une crue de référence. Son rôle est essentiellement

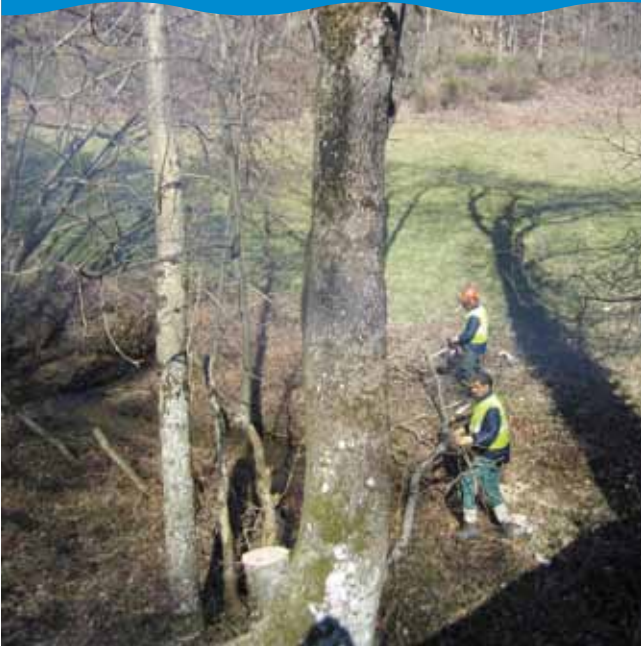
préventif. Le PPRNI de l'Yzeron doit permettre de ne pas aggraver les crues et leurs conséquences en améliorant la rétention des eaux de pluie et en interdisant toute nouvelle urbanisation des zones inondables. Il complète efficacement les travaux de protection prévus par le Sagyrc sur les cinq communes les plus soumises aux inondations afin de protéger les habitations existantes, construites dans le passé sur des zones aujourd'hui considérées comme inondables. Rappelons que les travaux prévus par le Sagyrc ne génèrent pas une réduction du zonage « rouge » du PPRNI qui lui, reste sur une logique de prévention et de maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs proches de la rivière.

— L'avant-projet modificatif remis par la maîtrise d'œuvre du projet a entraîné une réévaluation de son coût global. La hausse du budget est due en particulier à la complexité des terrassements et soutènements de berges, ainsi qu'à la prise en compte du double objectif de protection contre les inondations et de restauration environnementale des milieux. Les partenaires institutionnels du Sagyrc redéfinissent leur engagement auprès du Syndicat pour le financement, par le biais de subventions, de 80% du coût total du projet.

- L'État subventionne les actions de protection contre les crues, dans le cadre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) en cours d'élaboration, qui se positionne comme l'un des plus ambitieux de Rhône-Alpes.
- L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, au titre du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, pourra financer les opérations de restauration écologique des milieux aquatiques dans le cadre d'un contrat monothématique.
- La Région Rhône-Alpes, comme l'Agence de l'eau, subventionne le programme de restauration environnementale des cours d'eau en zone urbaine, dans le cadre d'un contrat d'objectifs.
- Le Département du Rhône participe au financement de l'ensemble des travaux de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau, à travers un contrat pluriannuel.
- Le Grand Lyon (Communauté urbaine de Lyon) est, avec l'État et le Département, un des financeurs historiques du volet inondations issu du Contrat de rivière. Il apporte son concours aux opérations du Sagyrc, en lien avec les travaux d'assainissement dont il est Maître d'ouvrage.
- Le Sagyrc finance 20 % de l'opération sur ses fonds propres, à travers les contributions des communes de Charbonnières-les-Bains, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins, dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Entretenir les cours d'eau au quotidien

Vers un nouveau plan de gestion : état des lieux et principes d'action



La gestion et l'entretien régulier des cours d'eau sont l'une des missions essentielles du Syndicat. Les interventions peuvent concerner l'entretien du lit, la stabilisation des berges, ou la gestion de la ripisylve.

Prenant appui sur la Brigade de rivière ou des entreprises spécialisées pour des opérations plus lourdes, le Sagyrc travaille à la mise en place d'un nouveau plan de gestion. À la suite du précédent plan, élaboré durant le contrat de rivière, il prendra en compte l'évolution du cours d'eau et intégrera le traitement des phénomènes morphologiques de manière dynamique.

L'état initial, qui se base notamment sur une étude du CNRS sur les problèmes d'érosion et d'ensablement des cours d'eau, a été engagé en 2011.

La brigade de rivière, l'équipe terrain

Le Département du Rhône, par le biais de RIE (Rhône Insertion Environnement) finance et met à disposition du Sagyrc une équipe de terrain pour réaliser des travaux d'entretien au quotidien. Encadrée par le technicien de rivière du syndicat et un responsable de Brigade, elle réalise diverses opérations : travaux forestiers pour la gestion des boisements de berges, nettoyage, restaurations d'érosions, etc. Les membres de la brigade sont des salariés en contrat aidé, allocataires du RSA et orientés par des partenaires sociaux (pôle emploi, Maisons du Département, associations locales,...). RIE leur propose un contrat de 7 mois.

LA BRIGADE
EN 2011

Entretien des cours d'eau

___ **8** interventions réalisées en 2011

___ **15** km de linéaire de berges entretenu (rive droite et rive gauche)

___ **155** jours d'intervention de la brigade (en moyenne 5 personnes par jour)

___ **6 200** € HT coût de la brigade pour le Sagyrc



___ **36 750** € HT coût des travaux d'entretien pour l'année 2011 (abattage, élagage, débardage au cheval) par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées

La Balsamine, une espèce invasive à éliminer

- L'équipe de la brigade de rivière a réalisé en octobre 2011 une fauche systématique d'une espèce particulièrement envahissante au centre bourg de la commune d'Yzeron : la balsamine. Originnaire de l'Ouest de l'Himalaya, la balsamine colonise et envahit rapidement les berges de cours d'eau, les forêts riveraines, les zones déboisées et les lieux humides. L'enjeu est d'éviter sa dissémination en l'éradiquant à l'amont du bassin versant.





RIVIÈRE	COMMUNES CONCERNÉES	OPÉRATION
 Grande Rivière	La Tour de Salvagny	Restauration de la qualité de la ripisylve : coupe des acacias et des rejets.
 Ratier	Pollionnay	Coupe sélective de la végétation de berges et valorisation d'une zone humide. Aménagement, seuils de stabilisation.
 Ponterle (Ratier)	Tassin la Demi-Lune	Participation à l'aménagement d'un seuil pour l'amélioration des franchissements piscicoles : création de mini-seuils en pieux jointifs dans le fond de la rivière.
 Charbonnières et Ribes	Charbonnières-les-Bains, Tassin la Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières	Fauche répétée et arrachage de la renouée du Japon.
 Poirier	Marcy-l'Étoile, La Tour de Salvagny	Stabilisation des berges par coupes sélectives.
 Yzeron	Sur l'ensemble du bassin versant	Rajeunissement de la ripisylve par coupes sélectives.
 Yzeron	Sur l'ensemble du bassin versant	Entretien des ouvrages du Sagyrac : arrachage de la renouée du Japon et enlèvement d'embâcles.
 Yzeron	Vaugneray	Stabilisation de berges par la création de pièges à sable.



Le nouveau plan de gestion : la finalisation du dossier pour 2012

- Le précédent plan pluriannuel de gestion rattaché au Contrat de rivière couvrait la période 2002-2012. Compte tenu de l'évolution de l'état des cours d'eau, la mise en place d'un nouveau plan de gestion s'avérait nécessaire.
- Ainsi, en 2011, le Sagyrc a procédé à la définition technique et cartographique de l'état initial ainsi qu'à l'élaboration des principes d'action du nouveau plan de gestion. Celui-ci prendra en compte la modification de l'état des cours d'eau, en particulier suite aux crues majeures de 2003, 2005 et 2008, ainsi que les changements législatifs (loi sur l'eau et les milieux aquatiques – LEMA- décembre 2006).
- Par ailleurs, ce plan, nouvelle feuille de route des programmes annuels d'intervention du Sagyrc, permettra de mettre en œuvre un traitement dynamique des phénomènes morphologiques d'incision des lits, d'érosion de berges, d'ensablement et de rupture des continuités biologiques. Il s'appuiera sur l'étude bilan de la démarche conduite en 2002-2008, réalisée par les bureaux d'études Intermède et Burgéap et rendue fin 2010, ainsi que sur l'étude hydro géomorphologique réalisée par le CNRS.
- Le dossier reste à élaborer ainsi que la partie réglementaire de la loi sur l'eau. Une fois finalisé, il sera présenté à la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'en valider le contenu et définir les modalités d'instruction réglementaire (enquête publique et obtention de la déclaration d'intérêt général).

Pollution des milieux récepteurs : trois incidents en 2011

- L'année 2011 a été marquée par trois alertes à la pollution des cours d'eau surveillés par le Sagyrc : le 22 septembre, sur le Ribes, près de la confluence avec le Ratier (mort de plusieurs dizaines de truites), le 2 octobre, sur l'Yzeron, à Oullins, entre le Pont du Stade et l'aval du Parc du Merlo (traces d'hydrocarbures) et le 7 octobre, également sur l'Yzeron, au niveau du chemin de Chalon à Francheville (impact sur la faune aquatique sur plusieurs centaines de mètres). Le Sagyrc, qui a un rôle de surveillance de la qualité des cours d'eau, gère les alertes à la pollution en collaboration étroite avec l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) qui mène des investigations sur l'origine des pollutions.
- Celle du Ribes est vraisemblablement due à une vidange de piscine, concentrant des rejets fortement chlorés dans le cours d'eau en situation de très bas débits (étiages). Celle du Merlo reste d'origine inconnue, mais s'apparente à un acte de malveillance. Quant à celle de l'Yzeron, elle est liée à une obstruction du collecteur d'assainissement, due à la présence de déchets volumineux jetés dans le réseau (branchages, matériaux divers...), et aggravée par un défaut d'entretien de l'ouvrage.
- Le Sagyrc ne dispose pas de pouvoir de police mais il peut être amené à intervenir auprès des « pollueurs » ou encore avoir recours à la police des eaux et ainsi la seconder dans ses démarches.

Une convention avec le CNRS pour l'étude des phénomènes d'incision et d'ensablement

Les phases de diagnostic et d'analyse de l'étude hydro géomorphologique conduite en partenariat avec le CNRS (UMR 5600) depuis 2005 ont été achevées en 2011 avec la soutenance d'une thèse de doctorat. Cette étude a porté sur la connaissance, la gestion et la restauration d'une part des ruisseaux incisés, d'autre part des branches principales du réseau affectées par l'ensablement. Un suivi géomorphologique et l'élaboration d'un plan de gestion spécifique pour lutter contre ces phénomènes ont complété cette étude. Le Sagyrc s'est impliqué dans l'analyse, la validation et la mise en œuvre des actions curatives et préventives.



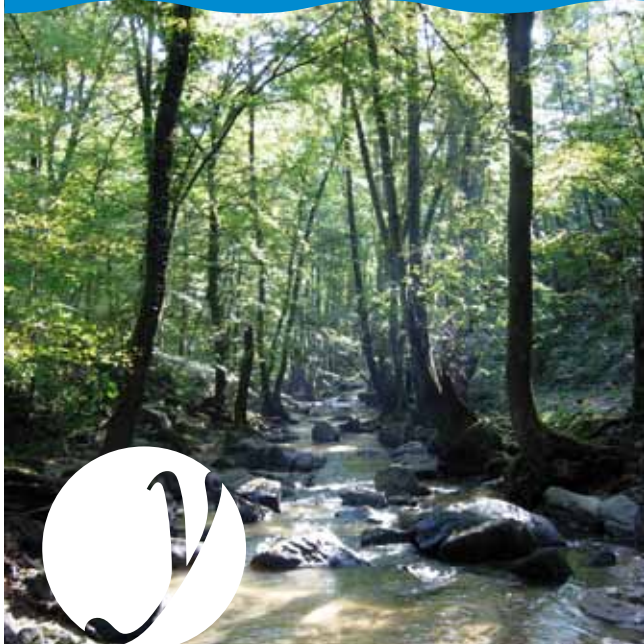
— Le lit de l'Yzeron ensablé en étiage



— Phénomène d'incision sur le site de la Goutte des Verrières (avant les travaux)

Valoriser les milieux aquatiques

Des initiatives multiples pour assurer qualité et quantité de la ressource



Restauration des continuités biologiques : trois seuils aménagés

- Le bassin versant de l'Yzeron fait l'objet d'un ambitieux programme de restauration des continuités biologiques, par la suppression des seuils qui contribuent au réchauffement des eaux, font obstacle à l'écoulement des débits et des sédiments, ainsi qu'à la circulation des espèces.
- Trois seuils infranchissables ont été aménagés entre septembre et novembre 2011, qui viennent s'ajouter aux 17 seuils rectifiés depuis 2006.
- À Charbonnières-les-Bains, deux pré-barrages franchissables se sont substitués au seuil de plus de 70 cm présent sous la voie SNCF. Le seuil du Ratier (Ponterle), à Tassin la Demi-Lune, de 1,30 m de hauteur, qui constituait un obstacle majeur, a été remplacé par une rampe rustique en enrochements, les berges ont été reprises en pente douce et stabilisées par des techniques végétales. Un autre seuil qui formait un mur au travers du lit du Ratier dans la commune de Grézieu-la-Varenne,



— Seuil sur le Charbonnières

Plusieurs études et opérations complémentaires ont été menées de concert en 2011 afin d'améliorer la qualité des eaux et le fonctionnement hydroécologique des rivières du bassin de l'Yzeron.

Trois seuils supplémentaires ont été rendus franchissables par la faune aquatique, dans le cadre du programme de restauration des continuités biologiques, dont l'impact favorable a été démontré par un inventaire des populations piscicoles réalisé par la Fédération de pêche. Les travaux de restauration de la Goutte des Verrières ont été achevés et le projet de mise en place d'un observatoire du bassin versant relancé avec les partenaires du Sagyrc. Enfin, l'étude sur les volumes prélevables a démarré en 2011.

a été supprimé. Ces aménagements ont permis de « rouvrir » le Ratier sur ses secteurs amont, qui présentent un bon potentiel pour l'habitat aquatique mais où la faune était devenue quasiment inexistante. Deux de ces sites, à fort enjeu environnemental, sont suivis par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). La reconquête du Ratier par la faune passera également par une amélioration de la qualité des eaux, encore dégradée par des pollutions organiques issues d'un assainissement dysfonctionnant.

- Une visite de ces seuils a eu lieu en mai 2011 avec les élus, partenaires et financeurs du Sagyrc. La réception des chantiers et le suivi de la première année post-travaux auront lieu en 2012.



— Seuil sur le Ratier à Tassin la Demi-Lune



Des premiers résultats encourageants sur les populations piscicoles

- Les premières conclusions sur l'état des populations piscicoles dans les secteurs libérés de l'influence des seuils sont positives. Les inventaires démontrent une très bonne reproduction des truites, y compris sur les secteurs réaménagés depuis moins d'un an.
- Le diagnostic a été réalisé par la Fédération du Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (en partenariat avec le Sagyrc et l'Agence de l'Eau) qui a procédé à des pêches électriques d'inventaire sur 39 sites répartis sur le bassin versant. En complément, 23 sondes thermiques ont été mises en place afin de suivre la répartition des espèces piscicoles liées à la température de l'eau.
- Enfin, cette étude réceptionnée en fin d'année, a été complétée par l'établissement d'un état initial des secteurs destinés à être restaurés en zone urbaine, et la définition d'un programme d'action de suivi et d'amélioration des habitats aquatiques.

Lancement de l'étude sur les volumes prélevables

- Cette étude, pilotée par le Sagyrc, maître d'ouvrage, a démarré début 2011. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de mesures du SDAGE et des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE). D'une durée de 20 mois, elle comprend six phases définies selon un cahier des charges proposé par l'Agence de l'eau RMC.
- Ce travail permettra de quantifier les ressources existantes, d'évaluer les prélèvements, les débits biologiques et les relations entre les cours d'eau et les eaux souterraines, en vue de déterminer des débits d'objectifs d'étiage (DOE : le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux). Sur cette base, une répartition de volumes prélevables sera proposée en fonction des besoins et fera l'objet d'une concertation entre les différents usagers.
- L'objectif est un retour à l'équilibre entre l'offre et la demande, dans un contexte d'augmentation des restrictions de consommation d'eau observées depuis une dizaine d'années à l'échelle du territoire national.

Fin des travaux de reprise de la Goutte des Verrières

Un nouveau lit de la Goutte des Verrières, à Charbonnières-les-Bains, a été creusé sur 800 mètres afin de remplacer l'ancien tronçon, trop profondément incisé pour être restauré et devenu dangereux. 18 seuils en bois et des rampes en gabions ont été créés dans le nouveau lit afin d'éviter l'érosion. Une zone humide et un « piège à matériaux », ont également été réalisés pour limiter les risques d'embâcles et de débordements à l'entrée du souterrain. Ce chantier, qui s'est déroulé de mars 2010 à décembre 2011, a été conduit grâce à des techniques « douces » : utilisation de la traction animale, réutilisation des matériaux sur place, végétalisation...

Ces travaux se sont achevés en 2012, par la plantation de 300 plants forestiers et le complément du comblement de l'ancien lit avec les matériaux de déblais issus du chantier de protection contre les crues sur le Charbonnières.



- 1 : Les travaux de terrassement.
- 2 : Le fond du nouveau lit est renforcé par un matelas gabions.
- 3 : Des seuils en bois sont mis en place.
- 4 : À la fin des travaux, le nouveau lit entouré de végétation.



— La mise en service de la STEP d'Yzeron.

Amélioration de la qualité de l'eau par la réfection du système d'assainissement

- Les rejets domestiques étant la cause première de la pollution de l'Yzeron, la qualité de l'eau dépend essentiellement de l'assainissement, qui relève des compétences communales ou intercommunales. Le système d'assainissement principalement unitaire du bassin versant qui collecte les effluents et les eaux pluviales de 14 communes, est ancien, par endroits vétuste et de capacité insuffisante.
- Un vaste chantier de réfection de ce réseau a été lancé par le Grand Lyon, dont le plus important est celui du doublement du collecteur à partir de la confluence entre les ruisseaux de l'Yzeron et du Charbonnières. Il a démarré en 2009 sur la commune de Francheville, et s'échelonne par tranches successives de réalisation jusqu'en 2015, sur les autres communes dont Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon.
- Par ailleurs, le Siahvy (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron) a inauguré en septembre 2011 la nouvelle station d'épuration de la commune d'Yzeron, un équipement exemplaire de traitement des eaux usées et pluviales par des filtres plantés de roseaux. L'ouverture de cette station, située sur la partie amont et patrimoniale de l'Yzeron, est l'une des actions phare du Contrat de rivière, qui contribuera à préserver la qualité des eaux de l'ensemble du bassin versant.

De nouveaux aménagements en perspective

- Quelques aménagements rustiques de petits seuils difficilement franchissables par la faune piscicole et qui perturbent le transit sédimentaire sont prévus sur les têtes de bassin des cours d'eau principaux.
- De plus, des réflexions seront engagées fin 2012 sur l'aménagement du seuil de Taffignon, à Francheville, qui fera l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre externe prévue en 2013, en coordination avec les études de restructuration du collecteur unitaire du Grand Lyon concernant ce secteur.

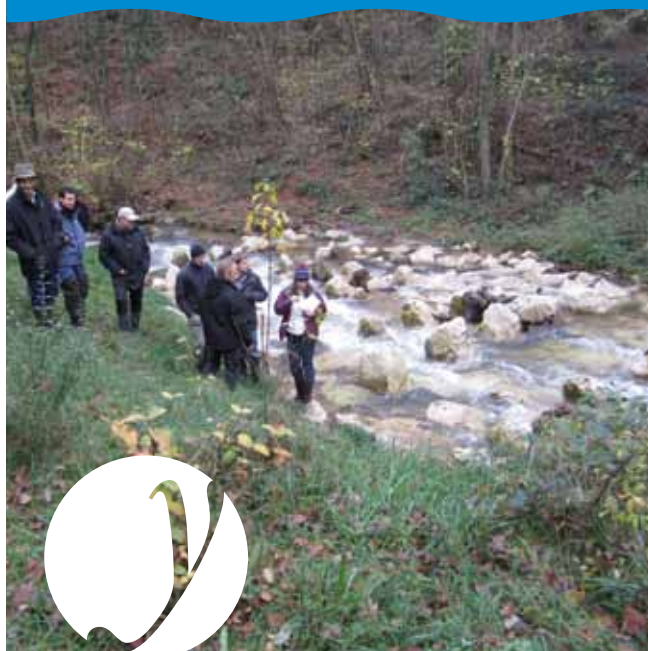
Mobilisation des acteurs pour la mise en place d'un observatoire du bassin versant

- La création d'un observatoire sur le bassin versant de l'Yzeron, attendu fin 2012, a été relancée avec l'ensemble des acteurs du bassin. Une mission de partenariat a été signée fin 2007 avec l'IRSTEA (institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, ex-Cemagref) ainsi que les organismes membres de l'OTHU (observatoire de terrain en hydrologie urbaine). Cette mission conduira à structurer le réseau de l'observatoire, définir les indicateurs pertinents, localiser les stations de mesures, choisir les équipements in situ et le mode de suivi des paramètres.
- Cet observatoire, qui permettra un suivi régulier de l'évolution de la rivière, vise notamment à vérifier l'efficacité des travaux initiés sur les milieux physiques, biologiques et humains.
- L'observatoire intégrera l'apport de différentes études et suivis d'opération, en particulier l'étude géomorphologique sur l'incision et l'ensablement des cours d'eau (CNRS), ainsi que l'étude sur l'état des peuplements piscicoles et l'amélioration des habitats aquatiques réalisée par la Fédération Départementale de Pêche (lire page 14).

— Le seuil de Taffignon à Francheville.



L'activité du Syndicat en 2011



L'année 2011 a été marquée par l'avancée majeure du projet de lutte contre les inondations, avec la tenue de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur. La préparation de l'entrée en phase opérationnelle nécessite désormais pour l'équipe du Sagyrc de se mobiliser sur des dossiers administratifs importants : conception des dossiers PRO, préparation des marchés de travaux...

Comme les années précédentes, la concertation et le dialogue ont été placés au cœur des échanges avec les élus, l'ensemble des partenaires et les riverains. Par ce travail collaboratif, les projets du Syndicat de l'Yzeron s'enrichissent, progressent et aboutissent. L'engagement et l'investissement des partenaires assurent au Sagyrc un appui essentiel pour la réalisation de ses missions.

Sur le plan des finances, le compte administratif de l'exercice 2011 montre une stabilité des dépenses d'investissement et de fonctionnement par rapport à l'année 2010.

REPÈRES 2011

- **4** réunions du Comité Syndical
> 23 délibérations adoptées
- **8** réunions du Bureau syndical
> 8 délibérations adoptées
- **16** décisions prises par le Président
sur délégation du Conseil syndical
- **5** réunions de commission
- **2** réunions de quartier (travaux
hydrauliques : Tassin la Demi-Lune
et Charbonnières-les-Bains)
- **1** commission d'appel d'offres
- **1** marché passé en investissement
pour 63 650 € HT
- **2** marchés passés en
fonctionnement pour un min. de
55 500 € HT et un max de 342 000 € HT
- Dépenses de fonctionnement 2011 :
573 932 €
- Dépenses d'investissement 2011 :
1 681 712 €



— Séance du Conseil Syndical

À noter que le Sagyrc est également amené à mobiliser différents dispositifs afin d'élargir des modalités d'échanges, de travail, de concertation et de préparation des décisions : Comité de rivière, Comité des maires pour l'opération de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau en zone urbaine, réunion d'information générale des Maires des 20 communes, interventions en conseils municipaux...

Le Conseil syndical, l'assemblée délibérante

— Le conseil syndical : l'assemblée délibérante composée de délégués élus par le Conseil municipal de chaque commune adhérente (40 titulaires et autant de suppléants), il est l'instance décisionnelle.

Brindas

Jacques MARTIN et Fleury PILAZ

Chaponost

Etienne CHATELUS et André FAYOLLE

Charbonnières-les-Bains

Brigitte DE TESTA et Thierry ELMASSIAN

Craponne

Alain GALLIANO et Anne Marie PERAGINE

Dardilly

Jean-Yves DELOSTE et Yann VIREMOUNEIX

Francheville

Maurice GUIBERT et Cyril KRETZSCHMAR

Grézieu-la-Varenne

Jean Luc DUVILLARD et Michèle MANDON-SIXT

La-Tour-de-Salvagny

Jacques DEBORD et Gilles RUMÉ

Lentilly

Benoît VIALON et Frédéric FORT

Marcy L'Étoile

François DELORME et Luc SEGUIN

Montromant

David GRANJON et Nadine MENJOZ

Oullins

François-Noël BUFFET et Gilbert MOREL

Pollionnay

André PERONNET et Bernard DARFEUILLE

Sainte Consorce

Nicolas PEYRON et Paul RUILLAT

Sainte-Foy-Lès-Lyon

Michel CHAPAS et Christian GUILLAUD

Saint-Genis-Les-Ollières

Didier CRETENET et Antonio GONZALEZ

Saint-Laurent-De-Vaux

Christine DE TUONI et Raymond MAZURAT

Tassin la Demi-Lune

Régis LABAUNE et Agnès LEMORT

Vaugneray

Jean Luc BIBOS et Marie Louise CROZIER

Yzeron

Alain BADOIL et Guy LHOPITAL

Le service, l'outil administratif et technique

— Composé de **6 personnes**, il œuvre à la réalisation des objectifs définis par le Conseil syndical.

Le bureau, l'exécutif

— Composé du **président du Sagyrc** et de **5 vice-présidents**, il est chargé de l'instruction des affaires soumises au sein du Conseil syndical.

Maurice GUIBERT

Président

Adjoint aux finances, au patrimoine et à la sécurité à Francheville

Alain BADOIL

1^{er} vice-président chargé des finances et des relations avec les partenaires Maire d'Yzeron

Gilbert MOREL

2^e vice-président chargé des relations avec les riverains et leurs associations Conseiller municipal délégué aux services techniques et au patrimoine à Oullins

Michèle MANDON-SIXT

3^e vice-présidente chargée de l'environnement et du développement durable Conseillère municipale à Grézieu-la-Varenne

Christian GUILLAUD

4^e vice-président chargé des grands travaux sur le volet hydraulique Conseiller municipal, délégué aux travaux, moyens généraux et à l'Yzeron à Ste-Foy-lès-Lyon

Régis LABAUNE

5^e vice-président chargé des grands travaux sur le volet insertion environnementale et paysagère Conseiller municipal délégué, chargé du développement durable à Tassin la Demi-Lune

Brigitte DE TESTA

Conseillère municipale à Charbonnières-les-Bains

Luc SEGUIN

Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie, des réseaux et des transports à Marcy-l'Étoile

Didier CRETENET

Adjoint à l'urbanisme et au développement durable à Saint-Genis-les-Ollières

Étienne CHATELUS

Citoyen de Chaponost et délégué au Sagyrc

Les Commissions, instances d'information et de débat

— Composées de conseillers syndicaux et présidées par les vice-présidents, les **4 commissions** (Environnement, Finances et budget, Grands travaux hydrauliques, Concertation, suivi du bilan du contrat de rivière et perspectives) formulent des avis consultatifs qui peuvent aboutir à des délibérations. Elles accueillent en cas de besoin des représentants d'associations et des usagers des cours d'eau.

Bien communiquer, une ambition du Sagyrc

En 2011, les marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le conseil, ainsi que la conception, la fabrication et la diffusion des outils de communication ont été renouvelés. Le prestataire choisi a établi un nouveau plan de communication qui doit assurer au Sagyrc une visibilité auprès de ses partenaires, de ses collaborateurs et du grand public. L'identité graphique du Syndicat a été refondée.

La rénovation du site Internet s'est accompagnée de la création d'une newsletter trimestrielle dispensant une information claire et succincte sur l'ensemble des actions menées sur le bassin versant. Le journal Au fil de l'Yzeron a lui aussi fait l'objet d'un repositionnement : désormais annuel et diffusé auprès de tous les habitants du bassin versant de l'Yzeron, il est complété ponctuellement par des numéros thématiques.

Le nouveau site Internet a été mis en ligne en juillet 2011 et la première édition du journal dans sa nouvelle formule a été diffusée ce même mois.



Conférence AVUPUR le 28 juin 2011.

Le Sagyrc présent aux côtés des acteurs de territoire

À noter que le Sagyrc est également amené à mobiliser différents dispositifs afin d'élargir des modalités d'échanges, de travail, de concertation et de préparation des décisions. Parmi ces interventions et participations collaboratives, citons pour 2011 :

- Le comité de pilotage de l'étude d'opportunité lancée par le Grand Lyon pour la gestion des ruisseaux.
- La définition des travaux de mise en sécurité de la digue du Ronzey, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.
- Le comité de pilotage sur le Projet Nature de l'Yzeron aval mené par le Grand Lyon.
- L'inventaire des zones humides réalisé par le Département...
- Le projet de mise en valeur de l'aqueduc au Plat de l'Air à Chaponost.
- La restitution du programme de recherche AVUPUR.
- Une réunion Inter-syndicats de rivière.
- Les interventions dans des formations de cycle supérieur.

ALAUINE

FEU VERT POUR LE PROJET COURS D'EAU DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

La première phase du projet de lutte contre les inondations de l'Yzeron et du Porterie (élargissement et restauration de la rivière) est désormais reconnue d'utilité publique (DUP) et d'intérêt général (DIG).

Cette étape clôture la procédure d'enquête publique menée par le Syndicat de l'Yzeron du 13 décembre 2010 au 14 janvier 2011. Une procédure administrative lourde, pour laquelle toute l'équipe du SAGYRC s'est mobilisée pendant de longs mois et à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur avait confirmé les qualités hydrauliques du projet pour la lutte contre les inondations, mais également son aspect écologique et durable, contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

DUP ET DIG : un signe fort pour la suite

Ces arrêtés, sésames pour la poursuite du projet, n'entraînent pas le démarrage immédiat des travaux. Pour entrer en phase opérationnelle, le SAGYRC doit avoir la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire concerné par les aménagements, soit au total 4,5 km de berges.

Depuis 2010, le Syndicat a ainsi entrepris des négociations en recherchant l'accord amiable des quelques 70 propriétaires concernés. Aujourd'hui, certains compromis sont signés et les négociations, au cas par cas, doivent se poursuivre.

PROJET

AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU : La première phase du projet protégera les rivières d'une crue trentennale

Première étape du projet de lutte contre les inondations, l'aménagement des cours d'eau consiste à élargir le lit de la rivière pour augmenter les capacités d'écoulement et protéger ainsi les rivières d'une crue équivalente à celle de 2003 (crue trentennale) sur les communes d'Oullins, Sainte-Foy-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune (pour laquelle, les travaux étant situés en amont des futures retenues - voir ci-dessous - la protection sera directement centennale). Outre leur rôle sur le plan hydraulique, les aménagements sont également conçus pour restaurer la rivière et lui redonner une plus grande richesse écologique.

Ils seront complétés dans un second temps, par la création de deux barrages écrêteurs à Francheville et Tassin la Demi-Lune, pour assurer une protection centennale, conformément au souhait des communes exposées et au niveau de protection préconisé par l'Etat et l'Union Européenne.

>> En savoir + sur le projet global de lutte contre les inondations du SAGYRC

RENCONTRES

L'INFORMATION ET LES NEGOCIATIONS FONCIERES CONTIN

À partir de février, le SAGYRC, accompagné du nouveau maître d'œuvre des travaux d'élargissement et de restauration de la rivière (groupement porté par la CNR), retournera à la rencontre des élus locaux et des financiers, pour présenter l'avant-projet modificatif (AVPM). Ce dernier intègre les évolutions du dossier notamment aux remarques formulées pendant la phase d'enquête publique et aux prévisions des coûts de restauration des milieux et des paysages.

Sur la base de cet avant-projet modifié, de nouvelles réunions de quartier ou rencontres individuelles également organisées au printemps par le SAGYRC avec les propriétaires riverains, afin de faire les négociations foncières. Les enquêtes parcellaires seront parallèlement lancées, au terme desquelles la cessibilité seront établis et les procédures d'expropriations finalisées. Bien entendu, ces phases administratives n'empêchent en rien la possibilité d'accord amiable qui se poursuit jusqu'à la fin de la procédure.

INFOS TRAVAUX

LANCEMENT DES 1^{ERS} TRAVAUX À CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Sur ce secteur, pour lequel l'essentiel des travaux concerne des entreprises publiques et qui ne nécessite pas d'expropriation, le projet de lutte contre les inondations entre en phase opérationnelle prochainement. La consultation des entreprises est en cours, le premier coup de pelle devrait être donné au printemps 2012. Les aménagements prévus consistent à supprimer les obstacles aux écoulements et à élargir le lit de la rivière pour permettre le passage sans débordement d'une crue centennale, le site étant situé, comme pour Tassin la Demi-Lune, en amont des futures retenues. La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois environ.

LA LOGIQUE AVAL-AMONT : DES TRAVAUX D'OULLINS À TASSIN LA DEMI-LUNE

Le démarrage des travaux sur le reste des communes (Oullins, Sainte-Foy-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune), outre la nécessité de maîtrise foncière des entreprises, est conditionné par une question naturelle d'écoulement de l'eau. Le projet de lutte contre les inondations consistant à élargir le lit de la rivière pour assurer le passage des crues, l'organisation des travaux suivra cette logique pour ne pas créer d'effet «retentoir». Ainsi, c'est à Oullins que les premiers chantiers devraient démarrer au printemps 2013.

>> En savoir + consulter la carte des aménagements de cours d'eau

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron

au fil de l'Yzeron Edition 2011 Le magazine du Sagyrc

Entretien les cours d'eau au quotidien

Valoriser les milieux aquatiques

Lutter contre les inondations

Gestion & valorisation des cours d'eau du bassin de l'Yzeron

La newsletter, la home page du site internet, le journal.

Président
Conseil syndical
Bureau

Vice-présidents
Commissions
Bureau

Chargé de mission

Direction technique

Technicien hydraulique environnement

Conduite des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Suivi des études sur les étiages. Avis d'urbanisme.

Technicien de Rivière

Pilotage des travaux de seuils et de restauration des berges. Suivi des interventions de la brigade et des entreprises. Mise en œuvre du plan de gestion.

Technicien hydraulique cartographe

Suivi des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Suivi de l'opération du Plan d'eau du Ronzey. Gestion du SIG (système d'information géographique)

Direction Générale

Encadrement des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Encadrement et coordination des autres actions de gestion globale du bassin. Communication.

Direction administrative

Responsable administrative

Organisation administrative et financière de la structure. Élaboration des budgets. Gestion des subventions et des actes d'acquisitions foncière.

Assistante administrative

Secrétariat comptabilité

Finances et relations partenaires

1^{er} vice-président

Relations riverains

2^e vice-président

Environnement développement durable

3^e vice-président

Grands travaux hydrauliques

4^e vice-président

Insertion environnementale et paysagère

5^e vice-président

Un syndicat a la carte

— En 2008, le Sagyrc a révisé ses statuts. Il s'est doté d'un certain nombre de compétences obligatoires, auxquelles toutes les communes membres adhèrent, et d'autres dites « optionnelles » auxquelles n'adhèrent que les communes qui en manifestent la volonté et dont le territoire est concerné par les aménagements.

— La contribution obligatoire des communes aux dépenses du syndicat est évaluée en fonction de l'importance de sa population résidant sur le bassin versant.

— En ce qui concerne les compétences optionnelles, les dépenses sont financées par les communes adhérentes, selon des règles propres à chaque volet d'action, calculées soit au prorata du nombre d'habitants sur le bassin versant, soit en proportion du linéaire du cours d'eau concerné. Le montant de ces contributions est actualisé chaque année en fonction de la publication des résultats du recensement par l'INSEE.

Les compétences obligatoires

- L'élaboration, l'animation, la coordination, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches concertées de gestion globale de l'eau, ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, dans lesquelles les communes membres se sont engagées.
- L'aménagement piscicole de seuils en rivière.
- L'aménagement et la restauration de berges dégradées.
- L'entretien et la restauration de la végétation des rives, du lit et des berges des cours d'eau.
- La restauration d'habitats aquatiques dans le lit des cours d'eau.
- L'amélioration des débits d'étiage.
- La gestion du transport solide des cours d'eau.
- Le suivi de la qualité des milieux aquatiques.

Les cinq compétences optionnelles

1. Barrages écrêteurs de crues sur l'Yzeron et le Charbonnières, à l'amont immédiat de leur confluence, et leur intégration paysagère.
2. Restauration hydraulique, physique et paysagère de cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection contre les inondations sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin la Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins.
3. Restauration hydraulique, physique et paysagère de la Goutte des Verrières.
4. Étude d'élaboration d'un plan de ruissellement sur le commun amont du bassin.
5. Étude hydraulique du Nant.

Le compte administratif 2011

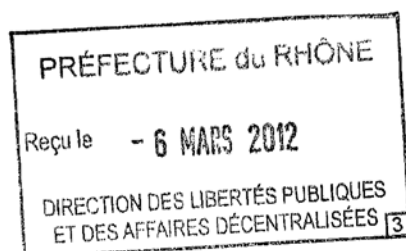
REPUBLIQUE FRANCAISE

SAGYRC-BUDGET PRINCIPAL

Numéro INSEE : 69000

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de TASSIN

M14



COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2011

II. Présentation générale du budget

A1. Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 573 932,38	G 960 576.15
	Section d'investissement	B 1 681 712.32	H 1 933 052.59
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 156 697.79 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 479 486.90 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 735 131.60 = A+B+C+D	3 050 326.53 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 1 684 965.01	L 1 453 845.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	1 684 965.01 = E+F	1 453 845.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	573 932.38 = A+C+E	1 117 273.94 = G+H+K
	Section d'investissement	3 846 164.23 = B+D+F	3 386 897.59 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	4 420 096.61 = A+B+C+D+E+F	4 504 171.53 = G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	504 076,11	505 978,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	939 290,33	385 437,55	66 178,00	0,00	487 674,78
75	Autres produits gestion courante	0,00	175,90	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 443 366,44	891 591,45	66 178,00	0,00	485 596,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 806,70	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 443 366,44	894 398,15	66 178,00	0,00	482 790,29
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 443 366,44	894 398,15	66 178,00	0,00	482 790,29

II. Présentation générale du budget

A2. Section de fonctionnement - Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	331 592,95	265 062,37	15 691,42	0,00	50 839,16
012	Charges de personnel	265 020,00	249 502,24	0,00	0,00	15 517,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	30 780,00	30 642,97	0,00	0,00	137,03
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	627 392,95	545 207,58	15 691,42	0,00	66 493,95
66	Charges financières	50 000,00	5 862,49	0,00	0,00	44 137,51
67	Charges exceptionnelles	1 250,00	50,42	0,00	0,00	1 199,58
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	678 642,95	551 120,49	15 691,42	0,00	111 831,04
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	914 300,81				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	7 120,47	7 120,47			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	921 421,28	7 120,47			914 300,81
	TOTAL	1 600 064,23	558 240,96	15 691,42	0,00	1 026 131,85
	Pour information	⁽³⁾				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2010	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	504 076,11	505 978,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	939 290,33	385 437,55	66 178,00	0,00	487 674,78
75	Autres produits gestion courante	0,00	175,90	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 443 366,44	891 591,45	66 178,00	0,00	485 596,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 806,70	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 443 366,44	894 398,15	66 178,00	0,00	482 790,29
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	1 443 366,44	894 398,15	66 178,00	0,00	482 790,29
	Pour information	⁽³⁾				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2010	156 697,79				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II. Présentation générale du budget

A3. Section d'investissement - Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 070,00	4 035,31	0,00	34,69
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 650,00	1 004,63	570,49	74,88
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	33 265 879,25	968 757,37	1 684 394,52	30 612 727,36
	Total des dépenses d'équipement	33 271 599,25	973 797,31	1 684 965,01	30 612 836,93
16	Remboursement d'emprunts	1 100 000,00	650 000,00	0,00	450 000,00
18	Compte de liaison (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 100 000,00	650 000,00	0,00	450 000,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 371 599,25	1 623 797,31	1 684 965,01	31 062 836,93
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	507 915,01	57 915,01		450 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	507 915,01	57 915,01		450 000,00
	TOTAL	34 879 514,26	1 681 712,32	1 684 965,01	31 512 836,93
	Pour information	(3)			
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2010	479 486,90			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	23 993 985,98	417 863,04	753 845,00	22 822 277,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 190 926,82	700 000,00	700 000,00	7 790 926,82
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 403,96	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	33 184 912,80	1 120 267,00	1 453 845,00	30 610 800,80
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	65 818,86	68 816,90	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (8)	678 933,21	678 933,21	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	744 752,07	747 750,11	0,00	0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	33 929 664,87	1 868 017,11	1 453 845,00	30 607 802,76
021	Virement de la section de fonct. (2)	914 300,81			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	7 120,47	7 120,47		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	507 915,01	57 915,01		450 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 429 336,29	65 035,48		1 364 300,81
	TOTAL	35 359 001,16	1 933 052,59	1 453 845,00	31 972 103,57
	Pour information	(3)			
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2010	0,00			

II. Présentation générale du budget

B1. Balance générale du budget

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	280 753,79		280 753,79
012	Charges de personnel	249 502,24		249 502,24
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	30 642,97		30 642,97
656	Frais de fonct. des grps d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 862,49	0,00	5 862,49
67	Charges exceptionnelles	50,42	0,00	50,42
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	7 120,47	7 120,47
	Dépenses de fonctionnement - Total	566 811,91	7 120,47	573 932,38

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	573 932,38
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	650 000,00	50 000,00	700 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	968 757,37		968 757,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 035,31	0,00	4 035,31
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 004,63	0,00	1 004,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	7 915,01	7 915,01
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 623 797,31	57 915,01	1 681 712,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	479 486,90
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 161 199,22
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II. Présentation générale du budget

B2. Balance générale du budget

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	505 978,00		505 978,00
74	Dotations et participations	451 615,55		451 615,55
75	Autres produits gestion courante	175,90		175,90
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	2 806,70	0,00	2 806,70
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		960 576,15	0,00	960 576,15

+

R 002 RESULTAT REPORTE	156 697,79
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 117 273,94
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	68 816,90	0,00	68 816,90
13	Subventions d'investissement	417 863,04	0,00	417 863,04
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	700 000,00	50 000,00	750 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 219,37	4 219,37
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 403,96	3 695,64	6 099,60
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		7 120,47	7 120,47
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		1 189 083,90	65 035,48	1 254 119,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	678 933,21
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 933 052,59
---	---------------------

IV. Annexes

D2. Arrêté et signatures

Présenté par le Président,
A Grézieu-la-Varenne, le 28/02/2012

Le Président,
Maurice GUIBERT
Président

Délibéré par le Conseil Syndical, réuni en session ordinaire
A Grézieu-la-Varenne, le 28/02/2012

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 21/02/2012

Les membres du Conseil Syndical,

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le - 6 MARS 2012

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Étaient présents :
Mesdames : M-L. CROZIER, B. DE TESTA, M. MANDON-SIXT et M. MATTOUK.
Messieurs : A. BADOIL, J-L. BIBOS, M. CHAPAS, E. CHATELUS, J. DEBORD, R. DESSEIGNET, J-L. DUVILLARD, T. ELMASSIAN, A. FAYOLLE, A. GONZALEZ, C. GUILLAUD, R. LABAUNE, G. LHOPITAL, J. MARTIN, R. MAZURAT, G. MOREL, F. PILAZ et L. PROTON.

Pouvoirs : C. KRETZSCHMAR (pouvoir à A. BADOIL) et G. RUME (pouvoir à J. DEBORD).

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 5 MARS 2012 et de la publication le 5 MARS 2012
A Grézieu-la-Varenne, le 5 MARS 2012

Maurice GUIBERT
Président

La contribution des communes 2011

COMMUNES	BP 2011 CONTRIBUTIONS DEFINITIVES en euros
BRINDAS	14 971,15
CHAPONOST	12 552,71
CHARBONNIERES	67 862,65
CRAPONNE	32 146,46
DARDILLY	9 463,96
FRANCHEVILLE	59 618,04
GREZIEU LA VARENNE	17 334,94
LA TOUR SALVAGNY	8 986,39
LENTILLY	6 754,35
MARCY L'ETOILE	12 041,95
MONTROMANT	191,80
OULLINS	221 900,11
POLLIONNAY	6 566,68
ST CONSORCE	6 401,71
ST GENIS LES OLLIERES	16 757,95
ST LAURENT DE VAUX	506,83
STE FOY LES LYON	207 631,31
TASSIN LA DEMI LUNE	93 776,01
VAUGNERAY	16 948,37
YZERON	2 228,29
TOTAL	814 641,66

sagyr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON

Gestion & valorisation
des cours d'eau

Sagyr

16 avenue Emile Evellier

BP 45

69290 Grézieu-la-Varenne

tél 04 37 22 11 55

fax 04 37 22 11 54

contact@riviere-yzeron.fr

www.riviere-yzeron.fr

LES PARTENAIRES DU SYNDICAT



RhôneAlpes

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
communauté urbaine

